



DÉCISION DE L'AFNIC

hotel-le-senechal.fr

Demande n°FR-2021-02346

I. Informations générales

i. Sur les parties au litige

Le Requérant : La société HOTEL LE SENECHAL

Le Titulaire du nom de domaine : La société LA GALIOTE HOTEL SARL

ii. Sur le nom de domaine

Nom de domaine objet du litige : hotel-le-senechal.fr

Date d'enregistrement du nom de domaine : 9 août 2020 soit postérieurement au 1^{er} juillet 2011

Date d'expiration du nom de domaine : 9 août 2021

Bureau d'enregistrement : SAS Ligne Web Services - LWS

II. Procédure

Une demande déposée par le Requérant auprès de l'Afnic a été reçue le 26 mars 2021 par le biais du service en ligne SYRELI.

Conformément au règlement SYRELI (ci-après le Règlement) l'Afnic a validé la complétude de cette demande en procédant aux vérifications suivantes :

- Le formulaire de demande est dûment rempli.
- Les frais de Procédure ont été réglés par le Requérant.
- Le nom de domaine est actif.
- Le nom de domaine a été créé ou renouvelé postérieurement au 1^{er} juillet 2011.
- Le nom de domaine visé par la procédure ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire ou extrajudiciaire en cours.

L'Afnic a procédé au gel des opérations sur ce nom de domaine et a notifié l'ouverture de la procédure au Titulaire le 9 avril 2021.

Le Titulaire n'a pas adressé de réponse à l'Afnic.

Le Collège SYRELI de l'Afnic (ci-après dénommé le Collège) composé de Loïc DAMILAVILLE (membre titulaire), Marianne GEORGELIN (membre titulaire), Régis MASSÉ (membre titulaire) s'est réuni pour rendre sa décision le 11 mai 2021.

III. Argumentation des parties

i. Le Requérant

Selon le Requérant, l'enregistrement ou le renouvellement du nom de domaine <hotel-le-senechal.fr> par le Titulaire est « *susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou à des droits garantis par la Constitution ou par la loi* ».

(Art. L. 45-2 du code des postes et des communications électroniques)

Dans sa demande, le Requérant a fourni les pièces suivantes :

- Extrait Kbis du 24 mars 2021 de la société HOTEL LE SENECHAL immatriculée le 10 juillet 2007 sous le numéro 498 959 071 au R.C.S. de La Rochelle, ayant pour enseigne « LE SENECHAL » et pour Président le représentant du Requérant ;
- Copie de la carte nationale d'identité du représentant du Requérant ;
- Copie des statuts du 11 juin 2007 du Requérant accompagnée d'une facture établie par un Office Notarial ;
- Statuts mis à jour le 12 novembre 2018 du Requérant ;
- Extrait non daté de la base Whois du nom de domaine <hotel-le-senechal.com> enregistré le 17 avril 2004 par le Requérant ;
- Capture d'écran de résultats obtenus à partir de l'outil en ligne Wayback Machine relatifs au nom de domaine <hotel-le-senechal.com> ;
- Extrait non daté de la base Whois du nom de domaine <hotel-le-senechal.fr> enregistré le 9 août 2020 par le Titulaire ;
- Capture d'écran de résultats obtenus à partir de l'outil en ligne Wayback Machine relatifs au nom de domaine <hotel-le-senechal.fr> ;
- Bon de commande d'un hébergeur à la société SARL HOTEL LE SENECHAL daté du 26 mars 2009 concernant un contrat d'hébergement et faisant référence au nom de domaine <hotel-le-senechal.com> ;
- Capture d'écran du 9 avril 2021 du site web vers lequel renvoie le nom de domaine <hotel-le-senechal.com> ;
- Capture d'écran du 9 avril 2021 du site web vers lequel renvoie le nom de domaine <hotel-le-senechal.fr> ;
- Captures d'écran d'un guide daté de 2001 intitulé « Hôtels et auberges de charme en France » faisant référence au Requérant en page 390 ;
- Capture d'écran du magazine « Maisons côté ouest » de 2001 faisant référence au Requérant ;
- Titre de propriété du 3 janvier 2000 d'un ensemble immobilier, dont l'adresse est celle du Requérant, au bénéfice de la société CITADELLE 2000 ;
- Carte postale faisant référence au Requérant ;
- Dépliant « LE SENECHAL Hôtel de Charme à l'Île de Ré » et carte de visite de « HOTEL LE SENECHAL » avec ses coordonnées et les noms de ses gérants.

Dans sa demande, le Requérant indique que :

[Citation complète de l'argumentation]

« Bonjour,

je suis propriétaire de l'hôtel Le Sénéchal à Ars en Ré (île de Ré) dont le nom de domaine de notre site internet est hotel-le-senechal.com et j'ai été avertie qu'un autre hôtel de l'île de Ré utilisait un nom de domaine presque similaire au nôtre (hotel-le-senechal.fr) pour drainer des clients et apparemment il fait cela avec une petite dizaine d'autres sites d'hôtels tous situés à l'île de Ré.

Pour plus de précisions si un internaute cherche à réserver sur internet à l'hôtel Le Sénéchal (= notre hôtel) et qu'il tape hotel-le-senechal.com il arrive sur notre site et peut réserver, si par mégarde il tape hotel-le-senechal.fr (donc seule l'extension change) alors il est redirigé vers l'hôtel La Galiote (situé aussi à l'île de Ré) et donc il n'obtient pas ce qu'il cherchait vraiment et de plus cela l'incite à réserver dans un autre hôtel concurrent.

En tant que propriétaire de l'hôtel Le Sénéchal il nous semble illogique (voire peu honnête) que l'hôtel La Galiote utilise un nom de domaine qui n'a rien avoir avec le nom de son hôtel et qui plus est détourne la clientèle du "vrai" hôtel Le Sénéchal, pouvez-vous nous confirmer que cela est possible que nous récupérions grâce à votre intervention le nom de domaine hotel-le-senechal.fr et comment faut-il faire ?

merci pour votre aide

Cordialement »

« Preuves de l'appartenance de l'hôtel Le Sénéchal situé 6 rue Gambetta 17590 Ars en Ré et son antériorité

L'Hôtel Le Sénéchal (île de Ré) situé au 6 rue Gambetta à Ars en Ré (17590) existe depuis 1958 :

- Voir document joint intitulé « titre de propriété 1 Citadelle » (cf paragraphe l'origine de propriété)*
- voir carte postale jointe des anciens propriétaires (celle-ci n'est pas datée mais le « style » correspond aux années 1960 et le numéro de téléphone date d'avant 1996 (année où en France les numéros de téléphone sont passés à 10 chiffres)*
- mon mari et moi-même [Anonymisation] nous l'avons acheté en l'an 2000, voir document joint intitulé « titre de propriété 1 Citadelle » et nous avons gardé son nom d'origine : Hôtel Le Sénéchal voir document joint intitulé « article presse guide 2001 hotel le Senechal»*
- jusqu'en 2007 nous l'avons géré en nom propre (celui de mon mari [Anonymisation]) toujours avec le nom commercial hôtel Le Sénéchal*
- puis en 2007 nous avons créé la SARL Hôtel Le Sénéchal, voir document intitulé « statuts SARL Hotel Le Senechal »*
- puis en 2018 nous avons transformé la SARL Hôtel Le Sénéchal en SAS Hôtel Le Sénéchal voir document joint intitulé « statuts SAS Hotel »*
- l'auteur de cette demande est bien moi-même [Anonymisation] PDG de la SAS Hôtel Le Sénéchal voir document « Kbis » .*

Preuve de l'appartenance du nom de domaine hotel-le-senechal.com et de son antériorité

- la date de création du nom de domaine hotel-le-senechal.com qui est celui du réel hôtel Le Sénéchal situé à Ars en Ré est avril 2004 voir document officiel avec mention du propriétaire dans document joint intitulé « preuves afnic hotel-le-senechal.com »*
- sur le site waybackmachine il est noté que hotel-le-senechal.com est actif tous les ans depuis 2004 voir document joint intitulé « preuves afnic hotel-le-senechal.com »*
- la date de création du site hotel-le-senechal.fr a été créé est 2020 donc bien après le site hotel-le-senechal.com et c'est l'hôtel la Galiote qui en est propriétaire donc un hôtel dont l'enseigne n'a rien à voir avec Le Sénéchal voir document joint intitulé « preuves afnic hotel-le-senechal.com »*
- sur le site waybackmachine il est noté que hotel-le-senechal.fr est actif que depuis 2020 contrairement au nôtre qui donc est actif depuis 2004*

Preuve de l'utilisation du nom de domaine hotel-le-senechal.com au quotidien par l'hôtel Le

Sénéchal situé à Ars en Ré

- voir carte de visite et dépliant publicitaire sur lequel apparaît bien le nom de domaine *hotel-le-senechal.com* et le nom Hôtel Le Sénéchal et l'adresse située à Ars en ré

Preuve de l'utilisation « frauduleuse » du nom hôtel Le Sénéchal

- lorsqu'un internaute tape *hotel-le-senechal.com* : il apparaît à l'écran le vrai hôtel le sénéchal situé à Ars en Ré voir document joint copie d'écran datée de ce 11 04 2021
- lorsqu'un internaute tape *hotel-le-senechal.fr* : il apparaît à l'écran l'hôtel La Galiote situé à la Flotte en Ré voir document joint copie d'écran datée de ce 11 04 2021, donc ce n'est ni le nom ni l'adresse du « vrai » Hôtel Le Sénéchal !

*Donc l'hôtel La galiote se sert de notre nom de domaine pour attirer des internautes qui cherchent à se renseigner sur l'Hôtel Le Sénéchal (et qui par mégarde tapent .fr au lieu de .com) vers son hôtel La Galiote car lorsque l'internaute tape *hotel-le-senechal.fr* il est directement redirigé vers le site de l'hôtel La Galiote : il détourne la clientèle du « vrai » hôtel Le Sénéchal c'est pourquoi nous souhaitons que la Galiote soit dessaisit du nom de domaine *hotel-le-senechal.fr* qui ne correspond pas à son établissement.»*

Le Requérant a demandé la transmission du nom de domaine.

ii. Le Titulaire

Le Titulaire n'a pas adressé de réponse à l'Afnic.

IV. Discussion

Au vu des dispositions du droit commun relatives à la charge de la preuve,
Au vu des écritures et pièces déposées par les deux parties,
Au vu des dispositions du Règlement,
Au vu des dispositions prévues à l'article L. 45-6 du Code des Postes et des Communications Electroniques,

Le Collège a évalué :

i. L'intérêt à agir du Requérant

Au regard des pièces qui ont été fournies par le Requérant, le Collège constate qu'au moment du dépôt de la demande le nom de domaine <hotel-le-senechal.fr> est :

- Identique :
 - o A la dénomination sociale du Requérant, la société HOTEL LE SENECHAL immatriculée le 10 juillet 2007 sous le numéro 498 959 071 au R.C.S. de La Rochelle ;
 - o Au nom de domaine <hotel-le-senechal.com> enregistré le 17 avril 2004 par le Requérant.
- Similaire à l'enseigne « LE SENECHAL » du Requérant.

Le Collège a donc considéré que le Requérant avait un intérêt à agir.

ii. L'atteinte aux dispositions de l'article L.45-2 du CPCE

Le Collège a constaté que le Requéant développait son argumentation sur l'atteinte que porte le nom de domaine du Titulaire <hotel-le-senechal.fr> à ses signes distinctifs : la dénomination sociale « HOTEL LE SENECHAL », l'enseigne « LE SENECHAL » et le nom de domaine <hotel-le-senechal.com>.

Le Collège s'est donc posé la question de savoir si le nom de domaine était susceptible de porter atteinte à des droits garantis par la loi.

Conformément à la jurisprudence, le Collège a considéré que la dénomination sociale, l'enseigne et le nom de domaine, en tant que signes distinctifs, peuvent bénéficier d'une protection contre les atteintes dont ils font l'objet dès lors que le Requéant justifie pour chacun :

- De droits sur son signe distinctif,
- De l'antériorité de l'usage de son signe distinctif par rapport au nom de domaine contesté et,
- Du risque de confusion qui peut exister, entre les deux signes, dans l'esprit du consommateur.

Au vu des pièces déposées par le Requéant, le Collège constate que :

- Le nom de domaine <hotel-le-senechal.fr> est identique et postérieur au nom de domaine <hotel-le-senechal.com> enregistré par le Requéant et à la dénomination sociale du Requéant, la société HOTEL LE SENECHAL ;
- Le nom de domaine <hotel-le-senechal.fr> est similaire et postérieur à l'enseigne « LE SENECHAL » de la société du Requéant ;
- Le Requéant est la société HOTEL LE SENECHAL immatriculée le 10 juillet 2007 sous le numéro 498 959 071 au R.C.S. de La Rochelle ayant pour enseigne « LE SENECHAL » et pour activité, commencée le 1^{er} août 2007, « *Hôtellerie loueur en meubles* » ;
- Le Requéant a enregistré le nom de domaine <hotel-le-senechal.com> le 17 avril 2004 ;
- L'antériorité d'usage est acquise par le Requéant sur la dénomination sociale « HOTEL LE SENECHAL » et l'enseigne depuis le 10 juillet 2007, date d'immatriculation, sous le numéro 498 959 071 au R.C.S. de La Rochelle ;
- Le nom de domaine <hotel-le-senechal.fr> a été enregistré par le Titulaire le 9 août 2020, soit postérieurement à l'usage acquis par le Requéant sur ses signes distinctifs ;
- Les pièces fournies par le Requéant montrent que le nom de domaine <hotel-le-senechal.fr> est exploité pour renvoyer vers une page de réservation hôtelière, indiquant en page d'accueil « Bienvenue, la Galiote en Ré », faisant référence à l'activité exercée par le Requéant.

Le Collège a considéré que les pièces fournies par le Requéant permettaient de conclure que le Titulaire avait obtenu l'enregistrement du nom de domaine <hotel-le-senechal.fr> en reprenant les signes distinctifs dans leur intégralité « HOTEL LE SENECHAL » et « LE SENECHAL », dénomination sociale et enseigne du Requéant ainsi que le nom de domaine <hotel-le-senechal.com> et ce, en induisant un risque de confusion.

V. Décision

Le Collège a décidé d'accepter la demande de transmission du nom de domaine <hotel-le-senechal.fr> au bénéfice du Requéant, la société HOTEL LE SENECHAL.

VI. Exécution de la décision

Conformément à l'article (II) (viii) du Règlement, la décision de l'Afnic ne sera exécutée qu'une fois écoulé un délai de quinze (15) jours civils à compter de la notification de la décision aux parties.

Conformément à l'article (II) (vii) du Règlement, l'Afnic notifie par courrier électronique et postal la décision à chacune des parties.

Elle procédera au dégel des opérations sur le nom de domaine selon les dispositions du

Règlement.

Le Bureau d'enregistrement est informé de la décision par courrier électronique.

À Montigny-le-Bretonneux, le 18 mai 2021

Pierre BONIS - Directeur général de l'Afnic

